

ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 JUN 2012

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le Lundi 11 Juin 2012 à 09 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise « I.A.C.E » sis aux Berges du Lac de Tunis est arrêté comme suit :

1. Ratification de la nomination de deux Administrateurs:

- Mr. Philippe Montourcier
- Mr. Mohamed Fersi

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes afférant au même exercice;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2011;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2011;

6. Quitus aux Administrateurs;

7. Questions diverses;

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (Exercice 2011)

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de:

- ✓ Ratifier la nomination de Mr. Philippe Montourcier en qualité d'Administrateur en remplacement de Mr. Marco Régnier jusqu'à la fin de son mandat (fin 2013).
- ✓ Ratifier la nomination de Mr. Mohamed Fersi en qualité d'Administrateur pour un mandat de trois ans (2012-2014).

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et après examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de 28.334.288 DT y compris un résultat bénéficiaire net de l'exercice s'élevant à 503.768 DT et un total bilan de 50.710.530 DT.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et après examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les conventions qui y figurent.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserves pour leur gestion au titre de l'exercice 2011.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- ✓ D'approuver la rémunération exceptionnelle (*) à allouer au Président du Conseil d'Administration au titre du mandat et missions qui lui sont confiés par le Conseil d'Administration N°1105 en date du 22 Décembre 2011 pour l'année 2012 et la fixe à un montant mensuel brut de 4.500 DT.
- ✓ D'allouer des jetons de présence d'un montant brut de 6.250 DT à chacun des Membres du Conseil d'Administration au titre de 2011.
- ✓ D'allouer une rémunération d'un montant annuel brut de 3.750 DT à chacun des Membres du Comité Permanent d'Audit.
- ✓ De ne plus servir d'indemnité de départ au profit du Président du Conseil d'Administration.

(*) Commentaire :

La rémunération au titre de l'année 2011 n'a pas été concrétisée sur demande du Président du Conseil d'Administration étant donné que la mission spéciale qui lui avait été confiée n'a été définie avec précision par le Conseil d'Administration qu'à partir du mois de décembre 2011.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ainsi que les résultats reportés au 31/12/2011 comme suit :

-Résultats antérieurs reportés : 543.595,537 DT

-Résultat de l'exercice : 503.768,241 DT

Total à répartir: 1.047.363,778 DT

-Réserves légales 5% : 52.368,189 DT

-1^{er} Reliquat : 994.995,589 DT

-Dividendes : $4.636.800 \times 0,200$ DT = 927.360,000 DT dont la mise en paiement sera décidée par le Conseil d'Administration.

-Résultats reportés: 67.635,589 DT

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès verbal pour procéder aux formalités légales requises.